

République Française  
Département : AVEYRON  
Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue  
**ROUSSENNAC - Commune**

Séance du mercredi 22 avril 2026

Délibération N° DE\_20260422\_014

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation : 15/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion Mairie), sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS.

Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Jean-Claude FROMENT, Thibault CAMMAN, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Amélie LALLOZ, Aude-Marie MAUGER LEFEBVRE, Perrine PICAROUGNE

Représentés :

Absents et Excusés : Thomas LAMOTTE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Laure CAMBOULAS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Commission communale des impôts directs (CCID) commune de ROUSSENNAC 2026-2032.**

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

*Soit* : Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

*Soit* : Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus,

Date de transmission de l'acte: 23/04/2026

Date de réception de l'AR: 23/04/2026

012-211202064-DE\_20260422\_014-DE

A G E D I

DE\_20260422\_014

jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 20 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms : POUJOL Line, CARDAILLAC Pierre, VIAROUGE Françoise, LACOSTE Julien, BARBEY Evelyne, REY Bruno, FROMENT Joël, CAVAINAC Laurent , MEDAL Alain, CAYSSIALS Robert, CAVALIE Monique, FLOTTES Guy, MARTINS Marie-Line, ROUQUETTE Jacques, ESPINASSE Alain, GUIRAUDIE François, , VIARGUES Evelyne, FROMENT Arlette, JOULIA Francine, MAUGER LEFBVRE Aude-Marie, MARTINS Cédric, FILHOL Véronique, FRAYSSE Chantal, FROMENT Jean-Claude.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Sébastien CAYSSIALS  
Président de séance

Marie-Laure CAMBOULAS  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 23/04/2026  
Date de reception de l'AR: 23/04/2026

012-211202064-DE\_20260422\_014-DE  
A G E D I

DE\_20260422\_014